

COMMUNE DE LACOLLONGE

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

- La carte d'identité de la personne qui loue la salle
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- 2 chèques de cautions :
 - 1 de 200€ (caution ménage)
 - 1 de 200€ pour les habitants du village ou 400€ pour les personnes n'habitant pas le village.